

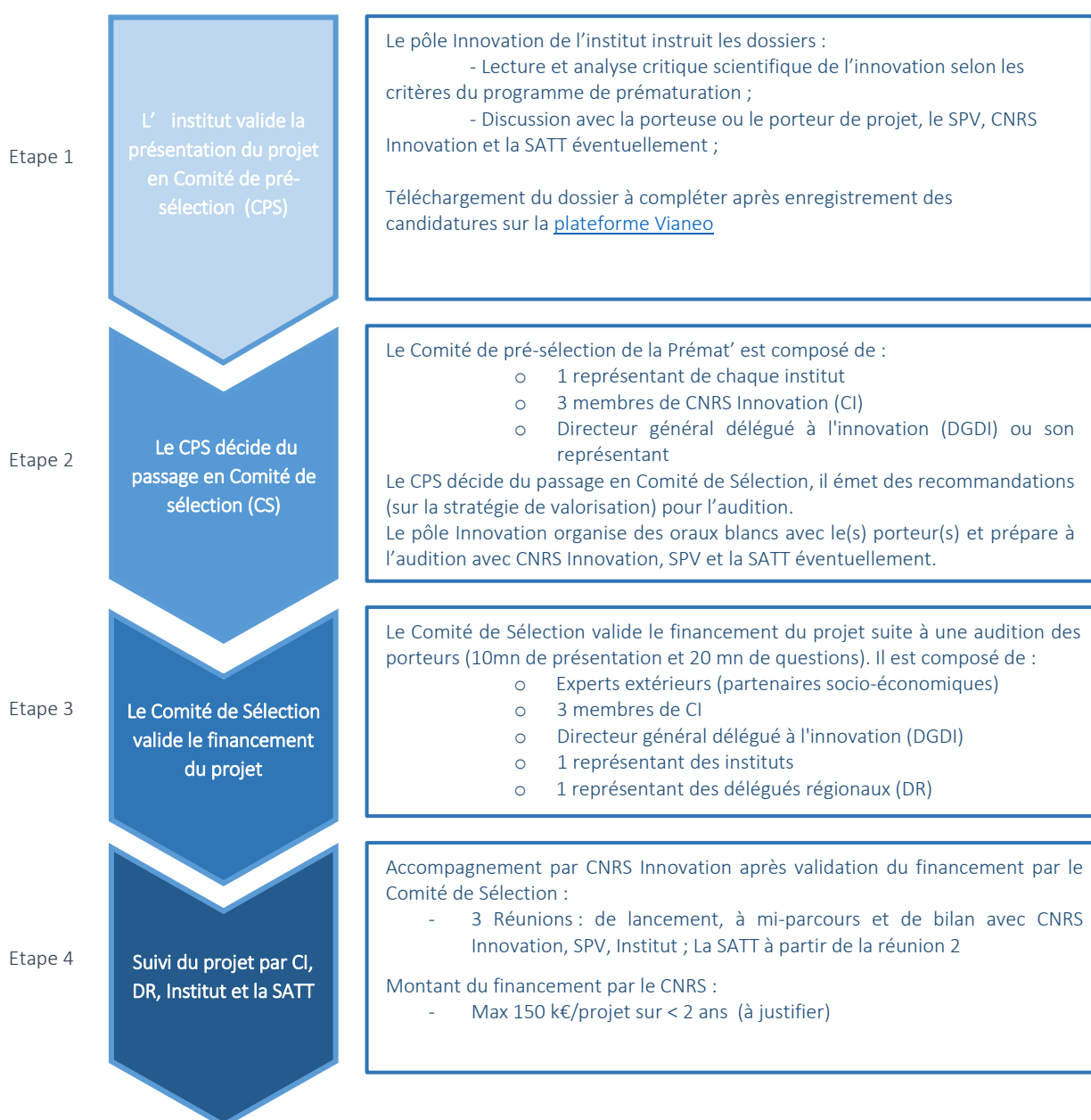
Programme de Prématuration du CNRS

Le CNRS est à l'origine d'un dispositif de financement de projets de prématuration portés par les personnels de recherche travaillant dans les structures qui lui sont rattachées. Ce dispositif permet, en avance de phase sur d'autres moyens, de faire émerger le potentiel de projets originaux, en y consacrant un accompagnement dédié.

Le programme de prématuration du CNRS (prémat' par la suite) a pour objectifs :

- D'accompagner des projets de recherche émergents à fort potentiel en terme d'innovation de rupture, technologique ou sociétal ou consistant en une amélioration à forte valeur ajoutée ;
- De soutenir financièrement les premières étapes du développement après que la partie recherche ait été réalisée et validée.

Les principales étapes d'un projet candidat à la prémat' CNRS



Calendrier des appels

Appel	Comité Pré-sélection	Comité de sélection
1	10/02/2026	30 mars au 03 avril 2026
2	12/05/2026	6 au 10 juillet 2026
3	22/09/2026	16 au 20 novembre 2026

Types de projets :

La Prémat' concerne des projets dont le positionnement est amont par rapport à une SATT et à une entreprise. Le projet doit partir d'un concept nouveau dont le principe de base a été clairement démontré (expérimentalement) et l'innovation envisagée :

- Présente une rupture ou une amélioration à forte valeur ajoutée en terme de produit ou de service, l'impact socioéconomique a déjà été identifié ;
- Concerne le développement de technologies situées à un stade amont, protégées par un droit de PI (propriété intellectuelle) acquis ou à venir ou bien projets ne débouchant pas sur de la Propriété Intellectuelle (PI) mais ayant un horizon économique sérieux ;
- Porte sur des verrous technologiques à lever.

Articulation avec les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)

- Sollicitation de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies locale (SATT) préalablement au passage en Comité de Sélection
- Participation d'un représentant des SATT au Copil
- Invitation de la SATT locale aux réunions de suivi à mi-parcours et finale du projet
- Les projets prématurés ont vocation à suivre une maturation au sein d'une SATT.
- Leur avis préalable compte !
- Information régulière tout au long du projet